

Votre Agence :  
AG AGRI PRAYSSAC  
13 BD DE LA PAIX  
46220 PRAYSSAC

Votre Conseiller :  
PAUL CANTELOUVES  
paul.cantelouves@bpoc.fr  
Tél : 05 65 30 61 55

LA POSTE

1104672m, 2m (000)  
114 207, 445A 1221 217395072  
DP 447440

EARL BLEY  
LIEU DIT VALADIE  
46250 POMAREDE

Votre relevé de compte n°7 au 04/08/2025

DETAIL DES OPERATIONS DE VOTRE AGRICULTURE CREDIT D N° 25416845397

EARL BLEY

IBAN : FR76 1780 7008 1025 4168 4539 738

BIC : CCBPFRPPTLS

| DATE<br>COMPTA                | LIBELLE / REFERENCE   | DATE<br>OPERATION | DATE<br>VALEUR | MONTANT       |
|-------------------------------|-----------------------|-------------------|----------------|---------------|
| SOLDE DEBITEUR AU 02/07/2025  |                       |                   |                | - 52 000,00 € |
| 24/07                         | VIREMENT<br>EARL BLEY | 3J12003           | 24/07          | - 3 000,00 €  |
| SOLDE DEBITEUR AU 04/08/2025' |                       |                   |                | - 55 000,00 € |

(\*) Sous réserve des opérations en cours d'enregistrement et d'une provision suffisante et disponible lors de l'arrêté du solde du compte réalisé en fin de journée.  
Ce document ne justifie pas la déduction de la TVA ou de la charge en matière d'impôt direct.

Votre Banque Populaire est à vos côtés et met tout au long de l'année son expertise à votre disposition.

Simple et pratique : Gérez vos comptes et services bancaires en quelques clics et bénéficiez de toutes les fonctionnalités utiles dans votre espace client en ligne.



[www.banque-populaire.fr](http://www.banque-populaire.fr)

Application mobile  
Banque Populaire

Garantie de vos dépôts : Vos dépôts sont éligibles à la garantie des dépôts du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, sous réserve des exclusions prévues par les textes en vigueur. Reportez-vous à la plaquette FGDR disponible sur le site internet de notre établissement ou au formulaire d'information communiqué annuellement ou sur demande, par votre conseiller. Concernant le Livret A, le Livret de Développement Durable et Solidaire et le Livret d'Épargne Populaire, leurs montants sont intégralement garantis par l'État.